

à payer ses dettes, sur la fin de son Privilège, le Roi, par Arrêt du Conseil d'Etat du 28 novembre 1712 et par Lettres Patentes, expédiées en conséquence le 19 février 1713, en établit une nouvelle pour tenir son Privilège — qui ne devait commencer qu'au 1<sup>er</sup> avril 1715 — immédiatement de Sa Majesté et la nomma *Compagnie Royale de la Chine*. Les six Directeurs associés PECQUOT DE SAINT-MAURICE, conseiller du Parlement, MOUCHARD, DUMOULIN, banquier à Paris, DE LA HOUSSAYE, marchand à Rouen, BÉARD, également marchand à Rouen et DUCOUDRAY, tous de Saint-Malo, avaient un fonds de 900,000 livres; leur Privilège de 50 années les autorisait à l'exercer dans *tous* les Ports de la Chine, indépendamment d'aucune autre Compagnie, & aussi exclusivement à tous autres.

La nouvelle Compagnie obtint l'autorisation de faire partir de Saint-Malo dès février 1713, le *Martial* pour le Chili et les mers de Chine; il revint à Ostende en 1718; le *Jupiter* revint à Gênes en 1718. Le chevalier LANDAIS, négociant et armateur de Saint-Malo, un des Directeurs de la Compagnie, fut chargé seul des armements; le 20 janvier 1718, il fit partir de Saint-Malo par le Cap, le vaisseau *Comte de Toulouse*, rentré le 20 juillet 1720, après la suppression de la Compagnie par l'édit de mai 1719, quoiqu'elle dût durer encore 46 ans; par arrêt rendu au Conseil le 6 août 1720, la cargaison fut vendue publiquement.

Le navire le *Grand Dauphin* était revenu de Chine à Saint-Malo au mois d'octobre 1713, avec un chargement considérable de soies. Le Roi voulant soutenir et protéger de plus en plus les Manufactures du royaume, et, considérant que rien ne leur est si préjudiciable que l'introduction et le débit des toiles de coton blanches, teintes ou peintes, Mousselines et Étoffes des Indes, de la Chine et du Levant, renouvelant les arrêts du 27 août 1709, 11 juin 1714 et 20 janvier 1716, ordonnait par un nouvel arrêt du 28 février 1716, que *toutes* ces étoffes fussent brûlées. On comprend l'effet désastreux de ces mesures sur le commerce de la Chine.

La Compagnie des Indes, mal régie, avec des fonds insuffisants, empruntait de l'argent à l'intérêt excessif